Compte-rendu de la réunion du mercredi 8 avril 2026 à 19h00

Lettre de convocation du 1er avril 2026

Président du Conseil : Madame Julie THÉRET

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 8 avril 2026 à 19h00, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Madame Julie THÉRET, maire, par suite de convocation en date du 1er avril 2026 dont un exemplaire a été affiché au placard municipal.

Monsieur le Président fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Isabelle BÉTHENCOURT, Bruno COMONT, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Françoise DÉTOURNÉ, Séverine GALLET, Cyrille GOUILLARD, Edouard FOURNIER, Stéphanie HOGUET, Bernadette LECLERCQ, Bruno POULAIN, Julie THÉRET et Marie-Françoise WATEL.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Mickaël BLONDEAU et Sébastien CHIQUET.

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire Général de Mairie.

ORDRE DU JOUR :
- Présentation et vote du compte administratif 2025, du compte de gestion 2025 et délibération d'affectation des résultats
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026
- Questions diverses

I°) Présentation et vote du compte administratif 2025, du compte de gestion 2025 et délibération d'affectation des résultats

Lors du vote du compte administratif		
Nombre de membres en exercice		
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre	Pour

Commune de TINCQUES
DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats		
Nombre de membres en exercice		
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre	Pour

Date de convocation : 1er avril 2026
Séance du 8 avril 2026

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Monsieur Bruno COMONT**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jacques THELLIER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		580 443,31 €	23 076,26 €		23 076,26 €	580 443,31 €
Part affectée à investiss		580 443,31 €				580 443,31 €
Opérations de l'exercice	651 449,92 €	908 089,47 €	715 629,04 €	691 946,88 €	1 367 078,96 €	1 600 036,35 €
Totaux	651 449,92 €	908 089,47 €	738 705,30 €	691 946,88 €	1 390 155,22 €	1 600 036,35 €
Résultat de clôture		256 639,55 €	46 758,42 €			209 881,13 €
			Besoin de financement 46 758,42 €	DI 001		
			Excédent de financement	RI 001		
			Restes à réaliser DEPENSES 545 510,00 €			
			Restes à réaliser RECETTES 241 800,00 €			
			Besoin total de financement 350 468,42 €			
			Excédent total de financement			

2°Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3°Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4°Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
5°Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

256 639,55 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
0,00 €	au compte 002 excédent de fonctionnement reporté)

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations,

Le Président (lors du vote du compte administratif),
Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),
Monsieur Bruno COMONT

II°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026

La séance ouverte, Madame la maire demande aux membres présents, et préalablement au vote du budget prévisionnel 2026, de se prononcer sur les taux d'imposition applicables aux taxes directes locales pour l'exercice comptable en cours.

Le conseil municipal, par 11 voix POUR et 02 voix CONTRE (Antoine DELION et Françoise DÉTOURNÉ), décide de retenir les taux suivants pour l'année 2026 :

⇨ Taxe foncière bâtie (TFB)	39,03 %
⇨ Taxe foncière non bâtie (TFNB)	39,83 %
⇨ Taxe d'habitation (TH)	12,55 %

III°) Questions diverses

① Conformément à la décision actée en séance le 8 avril dernier, Julie THÉRET fait connaître que l'entreprise ACCART est intervenue pour programmer le fonctionnement de l'éclairage public sur l'ensemble du bourg et des hameaux aux horaires d'été, avec extinction des candélabres à 22h00 (sauf 22h45 sur la place de l'église / fonctionnement permanent sur le giratoire RD 77-RD939) et allumage à 6h00 du matin.
L'entreprise ACCART sera de nouveau sollicitée très rapidement, certains secteurs ayant probablement été oubliés ou mal réglés.

② Le diagnostic amiante (préalable au projet de démolition des deux anciennes classes maternelles) a été réalisé ce matin même par la société FICHTNER DIAGNOSTICS IMMOBILIER pour un coût de 960,00 € Toutes Taxes Comprises.

③ Bruno COMONT souhaite attirer l'attention des risques d'accident pouvant résulter du stationnement « anarchique » de Madame [redacted] au droit de sa maison d'habitation, 26 rue principale, qui gêne la visibilité des automobilistes à l'intersection de la rue Donatien Lemaire et de la rue principale, sur la route départementale 77 (usagers contraints de s'affranchir de la balise et du panneau STOP)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.